

Règlement graphique

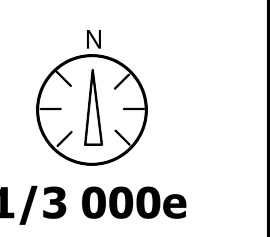
Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2019

Plan 4.2.1

Fond : cadastre DGFP mise à jour 2017



Légende :

- Zones du PLU :**
- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
 - Ub : Secteur d'habitat de moyenne densité en renforcement du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
 - Uh : Secteur d'habitat de faible densité des hameaux traditionnels du Foyot, Garapont et Belle Perche
 - AUj : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de moyenne densité, soumis à conditions
 - A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
 - Ap : Secteur agricole du plateau plateau de Lachaud à protéger sur le plan paysager
 - N : Secteur naturel et forestier à protéger

- Prescriptions réglementaires :**
- Espace naturel sensible du Marais des Etelles protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Coupure paysagère protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé
 - Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - ★ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme
 - Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme

- Informations cadastrales :**
- Bâti dur
 - Bâti léger
 - Bâti non cadastré ou permis de construire délivré
 - ★ Bâtiment d'élevage
 - Parcelle
 - Linéaire divers
 - Surface divers
 - Subdivision fiscale
 - Hydragrapie indicative

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Aménagement d'un arrêt de bus	Concess	37 m²

Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme :

N° Patrimoine	Description
1	Bassin du Chef-Lieu
2	Bassin du Chef-Lieu
3	Bassin Les Granges
4	Bassin du Foyot
5	Bassin du Villaret
6	Bassin haut du Chef-Lieu
7	Croix des Granges
8	Croix du Chef-Lieu
9	Croix du cimetière
10	Croix de Plan Journal
11	Oratoire Notre Dame des Champs

